

CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE RAFFETOT

Procès-Verbal de la séance du 01 Avril 2016

Membres en exercice :	11	Date de la convocation :	25/03/2016
Présents :	09	Date d'affichage :	25/03/2016
Votants :	11		

Le vendredi premier avril de l'année deux mille seize, à dix-huit heures,

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno CADIOU, Maire.

Etaient présents : B. CADIOU, C. CHARBONNIER, J. DEHAIS, L. LEVER, M. MAUGER, C. LECOMTE, F. GILBERT, W. DESSOLES, M. DALLET-THUILLIER.

Etaient absents : T. FERAILLE qui donne pouvoir à C.LECOMTE, et C. LEMONNIER qui donne pouvoir à C.CHARONNIER

Madame Florence GILBERT est élue secrétaire.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, le 28 janvier 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat soit, résultat de l'exercice de la section de fonctionnement + résultat reporté

(1) Un excédent de fonctionnement global (002) de : **563 577.36 €**

~~(1)* Un déficit de fonctionnement global de~~

(1) rayer la mention inutile

* Si déficit pas nécessité de délibération

Pour mémoire Prévision budgétaires 2015 Virement d'ordre à la section d'investissement C/023	0 €
Solde d'exécution d'investissement (001) Excédent ou déficit d'investissement de clôture A (= Excédent ou déficit de l'exercice + Excédent ou déficit reporté)	+ 63 665.65 €
Restes à Réaliser Investissement	
- Recettes B	0 €
- Dépenses C	0 €
Besoin de financement ou excédent de financement A+B-C Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses fait ressortir :	+ 63 665.65 €
- un besoin de financement si les dépenses sont supérieures aux recettes ; - un excédent de financement si les recettes sont supérieures aux dépenses	0 €

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

D'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

En priorité

A la couverture du besoin de financement C/1068

0 €

Pour le solde

A l'excédent de fonctionnement reporté C/002

563 577.36 €

Ou

En réserves (dotation complémentaires) C/1068

0 €

Nombre de voix pour : 10 et Nombre d'abstentions : 01

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 :

Monsieur le Maire donne la lecture du budget primitif, il en ressort les éléments suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions
011 - Charges à caractère général	309 934,36 €
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	104 700,00 €
61 - SERVICES EXTERIEURS	130 040,00 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	72 194,36 €
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	159 940,00 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	15 000,00 €
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 600,00 €
64 - CHARGES DE PERSONNEL	142 340,00 €
014 - Atténuations de produits	15 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	259 500,00 €
66 - Charges financières	11 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	6 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	61 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement	822 374,36 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	1 900,00 €
73 - Impôts et taxes	155 049,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	78 996,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	22 852,00 €
77 - Produits exceptionnels	
013 - Atténuations de charges	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	563 577,36 €
Total recettes de fonctionnement	822 374,36 €

Il est démontré l'équilibre des recettes et des dépenses de fonctionnement à 822 374.36 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions
020 - Dépenses imprévues	10 419,28 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	30 550,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	6 500,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	19 100,00 €
21 - Immobilisations corporelles	66 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	3 000,00 €
Total dépenses réelles hors opérations	135 569,28 €
0045 - RESEAUX-DIVERS	56 000,00 €
0049 - Aménagement intérieur mairie et salle	13 000,00 €
0052 - EQUIPEMENT INFORMATIQUE	6 000,00 €
053 - Transformation du Préau	6 000,00 €
054 - CIMETIERE	12 000,00 €
Total dépenses opérations d'investissement	93 000,00 €
Total Dépenses d'investissement	228 569.28 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions
001 - Excédent d'investissement reporté	63 665,65 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	52 500,00 €
Total recettes réelles hors opérations	116 165,65 €
0048 - Requalification Mairie/Ecole	112 403,63 €
Total recettes opérations d'investissement	112 403,63 €
Total des recettes d'investissement	228 569.28 €

Il est démontré l'équilibre des recettes et des dépenses de d'investissement à 228.569.28 €

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :
Nombre de voix pour : 10 et Nombre d'abstentions : 01

D'adopter le budget primitif 2016 tel que présenté ci-dessus

Attribution des Subventions de Fonctionnement 2016

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif 2016 prévoit :

- au compte 657362, la somme de 7 500 € au profit du CCAS de Raffetot
- au compte 6574, la somme de 3200 € au titre du versement de subventions de fonctionnement. Cette somme est donc à répartir entre les associations ayant fait une demande de subvention.

Associations ayant fait une demande pour 2016	Montant proposé Pour 2016
CCAS	7 500 €
Raffetot Plus	1 000 €
Comité des Fêtes et d'Animations	1 000 €
Association ADMR de l'aide à domicile	150 €
Association Charline	50 €
G.E.S.T et D.I.M.	50 €
Par-Tage	25 €
Maison Familiale du Havre Rural	25 €
Ligue havraise	50 €
Total	9 850 €

Concernant la demande de subvention du Comité des Fêtes, Monsieur le Maire, lit le courrier reçu de l'association : Le Comité des fêtes sollicite une augmentation de 500 à 1000 €, afin de « garder les enfants au sein de la commune » car le bilan financier n'est pas positif, ce qui explique qu'elle n'a pu réaliser une des activités en faveur des jeunes l'année passée.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal du 12 juin 2015, avait autorisé le versement de 500 € au profit du Comité des Fêtes et d'Animation de Raffetot à titre de subvention exceptionnelle afin de financer le transport pour la sortie des adolescents du village. Cependant le comité des fêtes n'a présenté aucun justificatif nécessaire au versement de cette aide supplémentaire.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de maintenir le montant de 1 000 € ainsi que sa proposition de prendre en charge une dépense qui serait nécessaire à la réalisation d'une animation au profit des jeunes, sous réserve que l'association produise une demande spécifique ainsi que les justificatifs nécessaires au paiement.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

D'attribuer les subventions de fonctionnement 2016 telles que présentées ci-dessus

POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire expose :

« Par une délibération du 20 Juin 2006, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Port-Jérôme avait décidé de mettre en place une Police Municipale Intercommunale à la demande des maires pour répondre à leurs besoins en matière de sécurité publique et de problématique environnementale. Elle est désormais constituée de 23 agents.

Suite au passage de la CVS en communauté d'agglomération, il faut, afin de se mettre en conformité avec le Code de la Sécurité Intérieure adopté en 2012, procéder à un nouveau vote des communes membres confirmant le maintien de la création de la police municipale intercommunale.»

Le Conseil Municipal

Vu l'article L512-2 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'article 9-4 des statuts de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine,

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

De se prononcer favorablement à la création de la Police Municipale Intercommunale,

ANALYSE DE LA REUNION PUBLIQUE ET REFERENDUM IMPLANTATION DES EOLIENNES :

Monsieur le Maire expose,

Suite à la réunion publique de Bolleville Monsieur Cadiou a maintenu fermement sa position qui est de refuser l'implantation des éoliennes sur le territoire de la commune.

Il revient sur la rencontre avec les Raffetotais dont une centaine était présent. Elle a démarré par la présentation du projet mais les débats ont très rapidement pris place. Les Raffetotais ont pu poser toutes leurs questions, notamment sur l'aspect visuel, la baisse des valeurs immobilières et le bruit. En effet, une partie du public présent s'est dit être contre l'implantation des éoliennes sur notre commune, toutefois, il a été constaté qu'elle n'était pas contre cette énergie renouvelable. La population a d'ailleurs évoquée la réalisation de champs éolien, notamment en mer, afin qu'elles soient plus concentrées pour épargner nos belles campagnes normandes et ainsi préserver nos terres agricoles.

Monsieur Bruno Cadiou, le Maire de la commune, quant à lui est ferme et très clair à ce sujet, il n'est pas favorable à leur implantation SUR la commune car il mesure tout le gigantisme de ces infrastructures qui entoureront le village. Malheureusement il se sent pris en otage car les Maires des communes limitrophes de Bolleville, Rouville et Bolbec sont eux favorables à l'implantation des 6 prévues sur leurs territoires, ce qui signifie que le paysage de Raffetot sera modifié quoi qu'il advienne.

Un autre point a largement été évoqué, celui des atouts financiers, cependant, Monsieur Le Maire précise que ces recettes ne l'inciteront pas changer d'avis de plus, il reste sur ses gardes quant à la réalité de telles retombées financières car pour le moment rien n'est encore signé.

Enfin, il est important de préciser que cela n'est encore qu'un projet à la phase de pré-études, menées sur la base de la réflexion et du dialogue avec des techniciens très compétents. Viendra ensuite la phase d'études acoustiques, paysagères.... Puis l'on passera à la phase d'instruction avec notamment la mise en place d'enquêtes publiques, ce qui permettra aux citoyens de s'exprimer.

A ce sujet, Monsieur Cadiou souhaite suivre la volonté des Raffetotais, c'est pourquoi, il a annoncé qu'il mettra en place d'ici la fin de l'année un vote de consultation afin de donner la parole aux habitants et connaître leur opinion qu'il s'engage à respecter.

Il demande aux membres du Conseil Municipal leur avis sur ce dernier point :

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

D'organiser un référendum dès que le projet sera plus précis et notamment lorsque seront connue les points d'implantation et leur hauteur exacte

EFFACEMENT DE RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC.

Monsieur le maire expose,
Suite aux demandes que nous avons formulées auprès du SDE, il vous est présenté deux avant-projets :

Le dossier n°2338 version 1.2 – Rue du Calvaire :

Ce projet modifie le réseau électrique, le réseau d'éclairage public.

* *Eclairage Public (EP) Tranchée Commune (TC) France Télécom (FT)*

Estimation de la répartition des dépenses en vue d'une inscription TAUX DE SUBVENTION ET FINANCEMENT						
NATURE DES TRAVAUX	SDE 76			COMMUNE DE RAFFETOT		
	Réseaux Electrique	Câbles EP en TC	Réseaux FT en TC	Réseaux Electrique	Câbles EP en TC	Réseaux FT en TC
Effacement	70 %	70 %		30 %	30 %	100 %
FINANCEMENT	70 500 €	12 750 €	5 340 €	23 500 €	4 250 €	12 460€
TVA Régulée par	18 8002 €		3 560 €		3 400 €	€
TVA Récupérée	X				FCTVA	Non récupérabl e
TOTAL	110 950 €			43 610 €		
EP indépendant et/ou matériel d'EP lié à une tranche d'extensions, d'effacement et/ou de renforcement	60 %			40 %		
Maîtrise de la demande d'Energie (MDE) en éclairage public	75 %			25 %		
TVA Régulée par				Dont		
TVA récupérée				FCTVA		
(dépose de 7 lanternes, mise en place de 9 mats, 9 lanternes et 5 prises) FINANCEMENT	13 568.71 €			12 241.61 €		
FINANCEMENT GLOBAL DES OPERATIONS	124 518.71 €			55 851.61 €		
MONTANT TOTAL DES OPERATIONS	180 3701.32 € TTC					

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **de Reporter** en 2017

Monsieur le Maire demandera le chiffrage de l'enterrement des deux dernières lignes d'éclairage public restant au fond de la route de Yébleron.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion aura lieu mi-avril avec les services de CACVS afin de préciser le démarrage des travaux d'assainissement

DIVERS - CIMETIERE FIXATION D'UNE URNE SUR UN TOMBEAU :

Monsieur le Maire expose,

Suite à la demande de plusieurs administrés, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les modalités d'autorisation et de paiement de fixation d'une urne sur un tombeau déjà existant ou lors de la prise d'une nouvelle concession.

Il convient donc prendre une délibération à ce sujet.

Actuellement les prix d'une concession dans le cimetière pour un emplacement à Raffetot est :

- Pour 30 ans de 50 €
- Pour 50 ans de 95 €

Actuellement le montant d'une concession caverne pour le jardin du souvenir s'élève à la moitié d'une concession cimetière

- Pour 30 ans : 25 €
- Pour 50 ans : 48 €

Il convient donc d'autoriser la fixation d'une urne sur un tombeau déjà existant, cependant le demandeur devra s'acquitter d'une redevance équivalente à celle d'une caverne. Il est également expliqué qu'un avenant à la concession sera réalisé précisant la date de fin d'autorisation qui sera la même que celle de la concession initiale.

Cela revient à dire que le coût pour l'implantation d'une urne sera :

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

D'autoriser la fixation d'une urne sur un tombeau déjà existant selon et le demandeur devra s'acquitter d'une redevance de :

- 25 euros si la concession initiale est encore valide moins de 30 ans au jour de la demande.
- 48 euros si la concession initiale est encore valide plus de 30 ans au jour de la demande.

Par la même occasion, Monsieur le Maire propose aux membres de la commission cimetière de se réunir pour :

- Rédiger un règlement de cimetière communal,
- Mettre à jour le plan et évaluer le nombre de places restantes,
- Mettre en place la procédure permettant de libérer de la place en supprimant par exemple les tombes les plus anciennes et qui semblent ne plus être entretenues ou bien mener une réflexion sur l'extension du cimetière.

Afin d'assurer un meilleur accès aux Personne à Mobilité Réduite Monsieur Cadiou se chargera de commander du tout venant d'Ecosse de 0.32 mn dans l'allée du cimetière.

Wilfried Dessoles se propose de faire chiffrer le lettrage de la face Ouest du monument aux morts car les noms des morts pour la France lors de la guerre de 1939-1945 deviennent illisibles.

DIVERS – REDUCTION DE LOYER

Monsieur le Maire expose,

Lors de la mise en location de l'appartement sis 6 rue de l'école en juillet 2015 et suite à un retard dans la réalisation de l'installation électrique, les locataires n'ont pas pu bénéficier d'un tarif préférentiel de leur fournisseur d'électricité.

Par conséquent, ils ont dû financer un dépassement de consommation électrique jusqu'en janvier 2016. Il convient donc de dédommager les locataires pour les frais supplémentaires occasionnés.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

D'autoriser une réduction de 200 euros sur le prochain loyer au profit des locataires de l'appartement sis 6 rue de l'école 76210 Raffetot

DIVERS

Florence GILBERT précise que la commune de Raffetot et arrivée 17 au classement général des cross inter village dont la finale s'est déroulée le 26 mars 2016 à l'abbaye de Gruchet-le-Valasse.

Magali Dallet-Thuillier, propose une nouvelle arborescence du site internet qui a été retravaillée avec Christian Charbonnier. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la nouvelle présentation.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

Aura lieu le vendredi 13 Mai à 18h00

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h 00 les jours, mois et ans susdits.

Signatures :**Le Maire**

B. CADIOU

Les Adjoint

1^{er} Adjoint
C. CHARBONNIER

2^{ème} Adjoint
L. LEVER

3^{ème} Adjoint
J. DEHAIS

Les Conseillers Municipaux

M. MAUGER

C. LECOMTE

C. LEMONNIER

F. GILBERT

T. FERAILLE

W. DESSOLES

M. DALLET-THUILLIER